

SALLE DE REUNION – CRIGE-PACA
3^{ème} étage – Bâtiment MEGIE
Technopôle de l'Arbois – AIX-EN-PROVENCE



Jeudi 14 juin 2018 – 14h00/17h30

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL

Atelier restreint sur la définition du Modèle de données et de ces composantes

Atelier MCD régional des EAE #1

Relevé de décision

Liste des présents

AJOUC Claire	CRIGE-PACA
BERTOLINI-SCHIRKOFF Emilie	Métropole Aix Marseille Provence
BONHOMME Véronique	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence 13
CANTALOUBE-KIM Laurence	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
EMTIR Mohamed	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
JOURDAN Nathalie	Provence Alpes Agglomération
LIAUTARD Sylvain	Durance Luberon Verdon Agglomération
NICOLAS Mélanie	Provence Alpes Agglomération
SAUTY Pascal	SCOT Gapençais
MINNEBOO Vincent	Métropole Aix Marseille Provence
CHAIRAT Rémi	CRIGE-PACA



Introduction

ATELIER DE TRAVAIL en groupe de travail restreint dédié à la définition d'un modèle de données (MCD), cela en concertation avec les techniciens des territoires et agents des CCI disposant d'outils ou administrateurs de bases de données relatives aux espaces d'activités au sein de leur structure.

En amont, 2 documents de travail ont été soumis comme base d'échanges et déroulé en séance.


- Un fichier excel détaillant les champs des 2 principales tables composant le MCD régional des espaces d'activités (TM1-Espaces activités /TM2- Etablissements) + un fichier auxiliaire TA1 (CSV) précisant les Services et équipements présents dans chaque espaces économiques
- Un schéma illustrant l'organisation des liens entre les tables mères, secondaires et auxiliaires qui viennent alimenter les 2 premières catégories de tables (vertes et jaunes).

1- Remarques sur la table mère des Espaces d'activités (TM1)

- Discussion autour de la **définition de l'identifiant unique des EAE** : définir un ID signifiant et générique : exemple AMP = codification de la base du *code INSEE_ ordre de numérisation*
 - Cette codification a mis en avant la réelle complexité de l'implantation de ces zones ou espaces d'activités généralement implantés sur plusieurs communes. Comment gérer ces chevauchements géographiques ?
 - **Choix de décliner la table des EAE en secteur**. Comme définis sur la Métropole AMP ces secteurs seraient définis selon un critère administratif. Quid de l'ajout des critères supplémentaires comme adaptés sur AMP étant la présence d'une coupure physique ou d'un type de réglementation (urbanisme).
 - ⇒ La sélection de ces critères doit être retravaillé et de nouveau validé pour vérifier qu'ils soient applicables à tous types d'EAE régionaux.
 - ⇒ Ainsi, la **majorité des champs proposés dans la base des EAE basculent dans cette table « secteur »** dont le périmètre simplifie les renseignements de certaines informations, notamment celles relatives à la localisation et à la fiscalité (dépendant d'un indice propre à la commune, au département ou à EPCI)
- Sont uniquement conservées dans la **TM1 « Espaces d'activités »** *CF. TM1* les informations suivantes :
- La spécification des type d'espaces/zone d'activité (réglementée ou de fait),
 - leur dénomination et caractéristiques géographiques
 - éléments socio-économiques qualifiant l'activité dominante et la vocation principale de la zone.
 - gestion de la zone (association...) :  **choix encore à valider**
- **Information de localisation** : **Création de tables ADMIN** des périmètres géographiques. Sont retenus les périmètres des **SCOT et des EPCI**  **Question de la source des données (BD Topo, cadastre, BD parcellaire.**

CF ; Voir couche administrative sur data.gouv


2- Définition des champs de la nouvelle « table Secteurs » (TM2)

- Cette couche « secteur » se veut être la couche fonctionnelle et opérationnelle du modèle, à partir de laquelle les données des partenaires peuvent être remontées ou analysées.
- « Périmètre des Secteur » à ce jour délimité selon un critère réglementaire (type d'aménagement) et administratif (communal) :  **critères à valider et à tester**
- Crainte que cette subdivision des espaces d'activités viennent complexifier la vision des contributeurs. Il est précisé que cela sera rendu transparent via l'interface de saisie de l'outil et ne sera visible que pour les géomaticiens modifiant la donnée dans leur SIG.
Ex : un petit espace d'activité sur 1 commune = 1 EAE
Uns grosse zone d'activité sur plusieurs communes (ex : ZAE de la Paluds)= 1 secteur sur Aubagne et 2^{ème} secteur sur Géménos
- Création d'une ID-EAE (clé secondaire) pour faire le lien direct et avec l'espace d'activité d'appartenance.
- Ajout d'un ID-SEC-EAE spécifique au secteur (code insee+ N° rang à 3chiffres)
- Basculement des « champs économies » des EAE dans la table secteur, notamment tous ceux retenus de la BD des CCI. : vocation déclarée, calculée, de synthèse, notions des sphères présenteielle/non présenteielle, appareil productif.... *Par analyse spatiale ces informations pourront ensuite être remontées au niveau des espaces d'activités notamment pour alimenter des indicateurs ou fiches portraits.*
 - ⇒ La CCIMP devra confirmer la faisabilité pour ventiler dans la table « Secteurs » les informations de le BD du réseau des CCI.
 - ⇒ Ce niveau « secteur » et l'emboitement avec les EAE sera à expérimenter également par les territoires
- Précision de la CCIMP sur la signification du champ VOC_SYNTHETIQUE : simplification de vocations dérivées des codes NAF en A64, regroupés selon 9 catégories :
 - Agriculture
 - Commerce de détail
 - Commerce de gros
 - Construction
 - Industrie
 - Logistique*
 - Services tertiaires supérieurs
 - Activités supports
 - Services aux particuliers

*Il est précisé par la CCIMP, que pour avoir une analyse économique exhaustive dont le nombre d'employés dans le domaine logistique, il est nécessaire de croiser les 2 catégories : *commerces de gros + logistique (concerne les plateformes logistiques : stockage + parcage de camions)*

- Informations foncières : **données dissociées dans une table à part (table secondaire TS1) directement liée à la Table « Secteur ».** A pour objet de simplifier sa constitution et les analyses croisées

- Distinction du foncier disponible théorique (source Urbansimul) / foncier vacant réel (constat terrain) : 2 champ séparés

 **Table à travailler lors d'un prochain COTECH et contenu à définir en fonction des liens avec Urbanismul (maillage à définir ? Unité foncière, parcelle ?)**

3- Présentation de la table « Etablissements » (TM3)

Cette proposition a été en partie appuyée sur les bases des « établissements » construites par la DLVA, PAA et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR).

L'entrée retenue pour la construction de cette table « Etablissements » (TM3) fut la **BD SIRENE de l'INSEE**, afin de privilégier une cohérence nationale. Ont été retenus plusieurs intitulés des champs de la BD SIRENE, au regard des informations retenus dans chacune des données partenaires : mise en correspondance.

Identifiée comme donnée source (par défaut) pour alimenter la table TM3, SIRENE ne sera pas conservé dans la mesure où il sera possible d'y remonter directement les données des RCS des CCI, étant plus actualisés.

A ce titre, la CCIMP indique qu'un travail de **mise en correspondance entre les champs de SIRENE et les RCS** a été fait.

👉 Il est suggéré de repartir de ce travail pour consolider les champs de la TM3. Doivent être redéfinis les champs suivants :

- ⇒ *NOM_ETAB* : Nom commercial de l'établissement
- ⇒ *NOM_ENTREP* : Nom de l'entreprise (si différent)
- ⇒ *ENSEIGNE* : Dénomination franchise
- ⇒ *SIGLE* : Sigle de l'établissement (si existant)
- ⇒ *DENOM_SOC* : Raison sociale de l'établissement (SA, SARL, SAS, SASU, EURL...)

CF. Tableau Excel TM3

Information de localisation :

- A été rajouté des **champs permettant de localiser physiquement l'établissement** (coordonnées X et Y) et la source INFO_LOC (relevé terrain, saisi ortho...)

👉 Réside la question du positionnement du point => à l'entrée (rue) ou au centroïde du bâtiment ? (choix à valider)

👉 Sont également à revoir et à harmoniser avec la BD SIRENE les informations relatives à l'adresse et la localisation des établissements.

Informations Parcellaires :

- Il est suggéré par l'AMP de s'appuyer sur la donnée du CEREMA de Nord Pas de Calais, la **« table unifiée parcellaire » (TUP)** pour en récupérer un identifiant unifié + parcelles, et conserver une cohérence au niveau national : 👉 à définir en concertation avec les référents de Urbansimul

Information économiques :

- Ajout d'une qualification de la productivité de l'établissement : Notion d'**Activité présenteielle ou non-présenteielle**
- Ajout du Champ SIRENE **EFETCENT** correspondant à l'effectif salarié de l'établissement (à la centaine près)
- Ajout d'un champ ICPE mentionnant si l'établissement fait partie des installations classées pour la protection de l'environnement : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414>

4- Points sur les tables auxiliaires

Ces tables auxiliaires, sont proposées sous la forme de fichier CSV non géographiques.

- **TA1** : Est proposé d'ajouter une 1^{ère} table auxiliaire mentionnant les grandes catégories de **services ou d'équipements** existants directement liée à l'espaces d'activité, (restauration, crèches, commerce...) : *Alimentation à partir de données disponibles au niveau local et connexion avec la future base EquipCo*
- **TA2** : Choix de détacher les informations relatives à la **fiscalité** appliquée dans une table à part: taux communaux, EPCI et Départementaux
- **TA3 et TA4** : annuaires des **coordonnées des établissements et des référents de zones**.

 Vérifier les contraintes de diffusion imposées par la CNIL depuis la RGPD

5- Relevé de décision et suite des travaux :

- Mise à jour des fichiers de table de données et proposition sous la forme d'un Google document de la version modifiée et du modèle logique de données mis à jour, pour commentaires et compléments par les participants
- Communication par CCIMP du tableau de correspondance BD SIRENE /RCS
- Envoi par AMP d'un extrait de leur base de données + documents techniques
- Analyse du fichier TUP (voir avec A. Segui de la Région)
- Organisation d'un second atelier de travail : **date arrêtée au 12 juillet 2018 (1/2 journée)**